

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaients présents : Mmes DARRIET – MEYER – RISPAIL - JAUBERTIE
MM. BORDESSOULLES – CLAUDEL - CHALOUPIN -DELAGE
DUFFILLOL – GARRIGUES - MAGOT – NORMANT – RASSIS

Absents excusés :
M. THOMAS ayant donné procuration M. CHALOUPIN

Monsieur Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 30 JUILLET 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES N° 2020 – 023

Monsieur le Maire présente un dossier qu'il qualifie de « très fâcheux » au Conseil Municipal sur des créances irrécouvrables qui datent des dernières mandatures. Il regrette très fortement que ce reliquat d'impayés n'ait pas été épuré plus tôt et qu'aujourd'hui cela soit la nouvelle équipe municipale qui doit prendre les choses en main pour effacer ces dettes de 10 432 € à ponctionner sur le budget communal. Cette dette va impacter les finances communales mais il convient sans tarder cette fois de remettre ces comptes à zéro.

Monsieur Guillaume NORMANT indique au Conseil Municipal l'historique de ces créances irrécouvrables. Il s'agit de loyers impayés sur l'ancien restaurant qui occupait les locaux aujourd'hui dévolus à la Maison de BIEUJAC. Les locataires de l'époque sont partis en laissant cette « ardoise » et ne se sont jamais acquittés de leurs dettes. Lors du dernier mandat, la Mairie a réussi à se réapproprier ce bien immobilier par le biais d'un ordre d'expulsion. La dette est restée non soldée dans le budget communal depuis lors.

Monsieur Rémy MAGOT déplore que le Trésor Public n'ait pas demandé et insisté sur le fait de provisionner cette somme par échéancier.

Monsieur le Maire souhaite instamment clore ce dossier pour ne pas laisser ce passif impacter le mandat présent ou les mandats futurs.

Les services de la Trésorerie ont communiqué les états de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à jugement de liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif. Le montant des créances qui doivent être éteintes s'élève à 10 432 €.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur l'extinction de cette créance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts;

DECIDE :

Article 1 : D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

N° 2020 – 026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020.

CRÉDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65/6542 (DF)	Créances éteintes	10 432,00
Total		10 432,00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022 (DF)	Dépenses imprévues	10 432,00
Total		10 432,00

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

N° 2020 – 027

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant des loyers communaux, au nombre de 5, ne sont pas indexés sur le 1% de l'INSEE et qu'ils ne sont pas réévalués tous les ans. Certains n'ont pas été réévalués depuis 7 ans. Au vu du contexte économique et social incertain, une délibération avait prise le 23 octobre 2013 pour que les clauses d'indexation du prix des loyers ne soient plus appliquées pendant une durée indéterminée. Une indexation sur le 1% de l'INSEE représente 35€ par mois pour les 5 logements.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place cette réévaluation à la date anniversaire de chaque bail.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les baux régissant les logements communaux comportent une clause d'indexation du loyer, conformément à l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, clause applicable chaque année.

Considérant le montant actuel des loyers à usage d'habitation, Monsieur le Maire propose de

remettre en application la clause de révision prévue chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les clauses d'indexation du prix des loyers à usage d'habitation et ce à compter du 1^{er} Janvier 2021.

PROJET D'AMENAGEMENT SECURITAIRE – RUE PIERRE PESCAY - CONVENTION AVEC LE CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - AUTORISATION DE SIGNATURE N° 2020 – 028

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Voirie et Bâtiments a travaillé sur une étude de la voirie départementale de la Commune et que l'une de ses conclusions, partagée par l'ensemble des membres de la commission, montre que « l'écluse » située Rue Pierre Pescay en amont de l'Ecole Communale n'est pas assez efficace pour réduire la vitesse des véhicules. C'est pourquoi, après avis favorable du Centre Routier Départemental du Sud Gironde (CRDSG), il a été validé la pose d'un coussin berlinois au centre de « l'écluse » qui aura véritablement un effet ralentisseur sur la vitesse excessive des véhicules. Pour la pose de cette structure, une convention avec le CRDSG est obligatoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant le dossier présenté par la Commune au titre de l'aménagement sécuritaire aux abords de l'école

Considérant que ces aménagements participeront à améliorer la sécurité routière dans cette partie d'agglomération ;

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec le Département. La Commune de BIEUJAC est autorisée à réaliser en agglomération dans l'emprise de la route Départementale n°123 du PR 73+513 au PR 73+574 et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux suivants :

- Mise en place de coussins berlinois

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention telle que présentée par Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. – AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE PIERRE PESCAY N° 2020 – 029

Monsieur le Maire propose dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire aux abords de l'école et à l'entrée de Bourg de demander une subvention au titre de la D.E.T.R.

Le coût total des travaux s'élève à 3 070 € H.T. soit 3 684 € T.T.C.

Compte tenu de l'intérêt de ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE le projet présenté
- DECIDE de procéder à sa réalisation
- DECIDE de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la

D.E.T.R. Cette aide serait de 1 535 € représentant 50 % du montant H.T. des travaux (études, honoraires exclues).

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer auprès de la Sous-Préfecture de Langon, le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir
- APPROUVE le plan de financement suivant (sous réserve de la décision de l'Etat)

•	Etat (D.E.T.R)	1 535,00 €
•	Autofinancement	2 149,00 €

TOTAL	3 684,00 €
-------	------------

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL – AVIS SUR LE DIAGNOSTIC ET DEBAT (SANS VOTE) SUR LES ORIENTATIONS N° 2020 – 030

Monsieur Guillaume NORMANT présente au Conseil Municipal les grandes orientations du futur Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi), construit sur les bases du règlement national. Les Intercommunalités ont la possibilité de calquer leur document sur le règlement national mais aussi de l'adapter ou d'en renforcer les préconisations. C'est le cas pour le RLPi qui complète les préconisations en matière de publicité (ex: limitation d'horaires d'extinction de publicité lumineuse, limitation à une publicité par mur, etc....) ou en matière d'enseignes (ex : pas d'enseignes en toiture en dehors des zones commerciales, interdiction des enseignes scellées au sol d'1 m² type oriflamme ou drapeau, etc...).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 avril 2019, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal. Conformément à l'article L 153-8 du code de l'urbanisme, le RLPi doit être élaboré en collaboration avec les Communes membres. Dans la délibération précitée, il a été acté de consulter, au-delà des obligations légales, les conseils municipaux lors de la finalisation du diagnostic.

Dans le document qui a été proposé au conseil Municipal il y a un rappel des objectifs de RLPi de la Communauté de Communes, le contexte le rappel sur la procédure d'élaboration d'un RLPi, les éléments réglementaires, le diagnostic et enfin les orientations proposées.

Monsieur le Maire précise que l'avis du Conseil Municipal porte sur le diagnostic et qu'un débat sans vote suivra pour les orientations.

Après avoir débattu de la partie diagnostic du RLPi qui n'est en fait qu'un constat de l'existant le Conseil Municipal donne un avis favorable.

La présente délibération acte ainsi, qu'un débat sans vote a eu lieu, sur les orientations qui seront arrêtées par le Conseil de communauté. Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable sur les orientations du futur RLPi.

LOGEMENT COMMUNAL 18, ALLEE DE MAUCO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer du 18, Allée de Mauco dans

lequel la Mairie loge une locataire est dans un état général pitoyable à la limite de l'insalubrité.

Monsieur le Maire parle en des termes très forts, évoquant même un sentiment d'inquiétude quant à la sécurité de la locataire. De plus, il constate que ce logement n'a subi aucun entretien important depuis plusieurs années occasionnant une dégradation générale du bâtiment.

La locataire actuelle souhaiterait se rapprocher de Langon à l'avenir. Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a entrepris des démarches auprès de Gironde Habitat pour venir en aide à notre locataire pour trouver un nouveau logement. Il note par ailleurs qu'elle a toujours payé son loyer mais que pour sa situation personnelle, il convient qu'elle puisse se rapprocher de Langon. C'est pourquoi, il souhaite que le renouvellement de son bail en juin 2021 ne soit pas reconduit, cela permettrait une réhabilitation complète et sécurisée du logement.

Les travaux à la charge de la Commune sont très importants notamment au niveau de l'assainissement (absence d'assainissement individuel), des menuiseries extérieures, des sanitaires, de la toiture, etc.....

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre de sur le renouvellement ou pas du bail de notre locataire. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de louer cette maison en l'état sans avoir procédé à des réparations d'urgence. Une solution doit être trouvée pour reloger notre locataire dans un habitat décent.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il a été choqué de découvrir l'état de cette maison. Il signale également au Conseil Municipal que l'agent technique communal va intervenir la semaine prochaine pour établir un diagnostic complet des réparations à entreprendre soit en régie soit par le biais d'entreprises. Il déclare qu'il s'agit désormais de mener une véritable réflexion sur cette maison (réparations, vente, etc...).

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, le fait de ne pas renouveler le bail pour trois ans en 2021 mais souhaite que l'on conserve notre locataire jusqu'à qu'elle trouve un logement décent. De plus, le Conseil Municipal s'engage à faire réaliser des travaux en urgence.

Monsieur Guillaume NORMANT propose que la Commission Voirie et Bâtiment constitue un groupe de travail pour faire l'inventaire des loyers communaux, des travaux à réaliser en urgence, des contrats d'entretien, etc....., ceci afin de ne plus se retrouver dans la situation actuelle à l'avenir.

MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'à l'heure actuelle, l'agent technique communal chargé de l'entretien des bâtiments, Madame Séverine GIMBRE, effectue 2 heures de ménage par semaine. En raison de la nécessité de procéder au nettoyage de la Salle Polyvalente, à savoir 4 heures de ménage complet, il convient par lissage d'augmenter son temps de travail de 2 heures à 3 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le passage à 3 heures hebdomadaire le temps de travail de Madame Séverine GIMBRE.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIAEPA DE CASTETS EN DORTHE

Monsieur Guillaume NORMANT présente au Conseil Municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat des Eaux de Castets en Dorthe. Ce rapport complet est à la disposition du public à la Mairie.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes. Ce rapport est à la disposition de tous au secrétariat de la Mairie. Il est très intéressant à consulter et montre la volonté certaine du Président actuel de redresser la barre et de s'inscrire dans un avenir meilleur notamment sur le plan économique. De plus, la Communauté de Communes a la chance de pouvoir s'appuyer sur la compétence reconnue des agents de la collectivité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission du Personnel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la dernière réunion. Monsieur Joël DUCASSE, agent technique de la Commune, est désormais revenu à plein temps sur son poste depuis hier 23 septembre. Depuis son retour il a montré un engagement et une motivation sans failles. Il a réalisé un nettoyage en règle des abords du Bourg et du cimetière. Il a également réalisé un inventaire complet de l'outillage qui s'avère bien souvent en mauvais état de fonctionnement. Concernant le fourgon communal, des réparations doivent être entreprise en urgence notamment au niveau d'une cardan (près de 1 000 € de travaux). De plus, le rendez-vous pour le contrôle technique a été pris début octobre, celui-ci étant dépassé depuis le mois de février.

Madame Mélanie DARRIET précise que le S.I.S.S. ouvre son garage aux Communes pour des réparations à prix modique.

Concernant le pôle administratif, Monsieur le Maire fait un point sur les postes de Madame Mylène DARROMAN (à 35 heures) et Madame Claire BOBKIEWICZ (à 10 heures). En accord avec les deux agents, il a été acté que la Mairie sera ouverte au public tous les mercredis après-midi jusqu'à 18h15 au lieu de 17h pour les habitants qui entre autres débauchent un peu plus tard et ce à partir du 1er novembre 2020.

Par ailleurs, au vu de la charge de travail au niveau de l'urbanisme, il a été décidé de créer un temps de travail spécial à cet effet. Le service urbanisme sera accessible au public le vendredi matin et les dossiers seront traités en interne le mardi matin. Une adresse mail dédiée sera créée rapidement. Plus de responsabilités seront confiées à madame BOBKIEWICZ qui assurera l'accueil physique et téléphonique des usagers les lundis après-midi et les vendredis après-midi. Cela dégagera ainsi du temps à Madame DARROMAN pour faire avancer ses dossiers et rédiger les courriers de la Mairie en constante augmentation et dans le but de répondre plus rapidement dans le temps. Enfin, la Mairie sera fermée au public prochainement pendant deux jours afin de réaliser l'archivage des dossiers et le recollement des archives.

- Commission d'Urbanisme

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal qu'une toute première réunion s'est tenue au début du mois avec la Commission. Un point général a été réalisé en faisant un descriptif du document d'urbanisme actuel régissant la Commune, à savoir la Carte Communale, puis en examinant les contours du futur PLUI qui est encore en cours de réalisation et qui, si tout va bien, devrait être signé fin 2021. Une réunion va se dérouler à la Communauté de Communes avec le Sous-Préfet et la direction de la D.D.T.M (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) afin de faire un point général sur l'élaboration du futur document intercommunal. A la suite de cette rencontre, une autre réunion sera prévue avec l'ensemble des Communes. Monsieur Guillaume NORMANT invite, s'ils le souhaitent, les membres de la Commission à cette future réunion. Des réunions internes à la Commission seront prévues régulièrement afin de peaufiner notre futur document d'urbanisme.

- Commission Voirie - Bâtiments

Monsieur Guillaume NORMANT fait un retour précis de la rencontre qui s'est déroulée en Mairie avec Monsieur DRUSIAN, ingénieur du CRDSG (Centre Routier Départemental du Sud Gironde) concernant l'étude sur la voirie départementale établie par la Commission lors d'une réunion précédente. 5 points « noirs » identifiés par la Commission ont été mis à l'ordre du jour.

- La Route de Vidalot et la Route de Dugay génératrices de grande vitesse ont été le premier dossier étudié. Concernant ces deux voies, Monsieur DRUSIAN souhaite dans un premier temps établir un diagnostic de la vitesse et de la circulation sur ces deux axes. Une possibilité de pose de panneaux qui déclenchent des flashes lors d'un passage de véhicule a été également retenue. Si cela ne suffit pas, il s'agira alors de commander un bureau d'études afin de réaliser des ouvrages techniques pour freiner la vitesse (haricots, écluses,.....).
- Le constat concernant l'efficacité de l'écluse de la Rue Pierre Pescay en amont de l'Ecole Communale est clair : l'aménagement n'est pas suffisant pour réduire la vitesse, les véhicules se déportant sur un côté pour franchir l'obstacle sans ralentir. La Commission avait retenue l'idée de renforcer cet ouvrage par la pose d'un coussin berlinois à l'intérieur de celui-ci. Monsieur l'ingénieur approuve cette idée et demande au Conseil Municipal de prendre une délibération afin d'établir une convention avec le Département pour la pose de ce dispositif.
- La vitesse dans le Bourg, Rue Jean Grassette, au niveau de la place et devant la Salle Polyvalente est également un point préoccupant. La Commission souhaitait la pose de ralentisseurs à deux endroits au moins. Monsieur DRUSIAN n'est pas contre le principe mais préférerait que la réflexion soit confiée à un bureau d'études afin de trouver la solution idéale pour cette voie. Par ailleurs, il est acté qu'une rambarde de protection sera posée au droit de la porte d'entrée de La Maison de Bieujac, afin d'en sécuriser la sortie notamment des enfants prompts à traverser sans regarder à la sortie de l'établissement.
- La Route des Poupettes a été endeuillée par deux accidents mortels lors du dernier mandat, au niveau du pont du Beuve. Le Département en provisoire a posé des bornes réfléchissantes le long de la voie en attendant la réalisation de glissières de sécurité. Or le provisoire dure depuis février 2018, date du dernier accident. Monsieur DRUSIAN ne comprend pas comment rien n'a été fait depuis alors que plusieurs réunions sur place des services du Département ont eu lieu. Il invite Monsieur le Maire à relancer les services départementaux notamment la direction de Bordeaux. Par ailleurs la Commission souhaite que des aménagements soient réalisés, de type glissières de sécurité doublées en bois, au droit du pont du Beuve avec un retour en direction de la Route du Beuve et de l'Impasse Repassat. Elle souhaite également qu'une glissière de sécurité soit posée dans

la descente depuis l'impasse Pichauqué afin de protéger les usagers d'une chute en contrebas dans le ruisseau de Menaubayle qui aurait des conséquences dramatiques.

- Le début de la Route de Marrocq au pont du Beuve en venant de Castets et Castillon a été le théâtre de deux impressionnantes sorties de route cet hiver avec par deux fois deux véhicules ratant le virage et sautant littéralement en contrebas au bord du Beuve, heureusement sans dommages corporels. Monsieur l'Ingénieur note effectivement la dangerosité de ce virage et va étudier la question de sa sécurisation dans les délais les plus brefs.
- Concernant les panneaux de signalisation, et en particulier ceux situés sur les routes communales annonçant un carrefour avec une route départementale (panneaux de la responsabilité du Département), Monsieur DRUSIAN recommande de constituer un dossier avec photos à l'appui afin de pouvoir le communiquer à ses services et procéder au remplacement des panneaux endommagés.

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal que les passages piétons du Bourg ainsi que les « dents de requin » de la Place des Marronniers ont été repeint par l'entreprise SOLTECHNIC pour un montant de 696,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique que les travaux de remise en état du fossé de la Route du Beuve au niveau de la propriété de Monsieur CASTAING ont été réalisés ce jour par l'entreprise AUDEBERT. Suite à l'effondrement du talus survenu le 1^{er} mai dernier, il s'agissait de déblayer la terre et de recurer le fossé. Après avoir sollicité le propriétaire pour la réalisation de ces travaux, ce dernier a signé l'ordre de service et a réglé la somme afférente à ces travaux, de l'ordre de 1 000 € environ. Suite à cela, des travaux de rebouchage des nids de poule, par l'équipe municipale, seront programmés cet automne.

Enfin, Monsieur Guillaume NORMANT remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à la campagne d'enrobé à froid destinée à combles les nombreux nids de poule des voies communales. Cette action, qui sera renouvelée cet automne, aura permis une économie non négligeable sur le budget communal.

- Commission Fêtes et Cérémonies

Madame Séverine RISPAIL confirme qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, la maïade ainsi que le repas des anciens n'auront pas lieu cette année.

La Commission fait la proposition de prévoir un colis festif pour l'ensemble de nos anciens en l'absence de repas, afin qu'ils sachent qu'on ne les oublie pas.

Les élus passeront dans leurs quartiers afin de distribuer ces colis.

Deux propositions sont à l'étude pour les couples (27) et les personnes seules (47). Cela concerne environ 101 personnes, alors que le repas des anciens était suivi par environ une soixantaine de personnes.

Une carte rédigée par le Conseil Municipal sera jointe au colis.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

Madame Séverine RISPAIL et Monsieur Laurent CLAUDEL ont assisté à la dernière réunion de la Commission Culture de la Communauté de Communes dont le sujet principal était l'Ecole de Musique dont les professeurs sont actuellement en grève. Les professeurs sont en désaccord avec la gouvernance car il y a davantage de contrôles. Il est utile de préciser que ce budget n'est pas obligatoire (facultatif). En fait, il s'agit surtout d'un problème lié à la communication et à la perte d'élèves, mais aussi de coordination entre les personnes.

Madame Mélanie DARRIET a assisté à la dernière réunion du S.I.S.S. La rentrée scolaire s'est bien déroulée malgré la contrainte des protocoles sanitaires. Le S.I.S.S. insiste toutefois sur le fait que les élèves doivent être masqués à l'arrêt de bus (le respect de ce protocole n'est pas du ressort du Syndicat). Le S.I.S.S. fait également la demande aux Communes de leur transmettre les arrêtés de voirie impactant les routes communales sujettes à des travaux et de nature à perturber les tournées de bus.

Monsieur Ludovic BORDESSOULES fait le point sur la dernière réunion du SIRP BIEUJAC SAINT PARDON DE CONQUES où il a été question du bilan des travaux effectués depuis la prise de fonction des nouveaux élus. Le plus gros chantier réalisé cet été a été la reprise totale de la couverture de la toiture de l'école de Bieujac qui, de mémoire, n'avait jamais été reprise depuis sa création il y a une centaine d'années. Ces travaux menés grâce à la compétence en la matière du président du SIRP, Monsieur Gilbert BLANGERO, ont révélé une grande fragilité des plafonds des deux classes attenantes à la Mairie. Après diagnostic rapide, il a été décidé en urgence d'abattre ces plafonds qui menaçaient ruine et qui s'avéraient être d'une grande dangerosité pour les usagers de ces classes. En conséquence, les classes ont été déménagées en urgence par les élus du SIRP et les plafonds ont été abattus après toutes les précautions prises en matière électrique et de protection du mobilier. Du coup, les plafonds ont été refaits à neuf et les luminaires anciens ont été changés et remplacés par un éclairage à Led plus fonctionnel et plus économique. Le système d'alarme a également été repris et les blocs secours ont été posés.

Par ailleurs, un jardin pédagogique a été créé dans l'espace situé au Sud de la cantine en limite de propriété de Monsieur BAURE. Construit par les membres élus du SIRP, il est constitué de bacs en poutres de chênes et pourra recevoir grâce à l'apport de compost des cultures de légumes ou de fleurs mis en œuvre lors des temps périscolaires. Un récupérateur d'eau de pluie a été installé à proximité afin de pouvoir irriguer de manière écologique ces futures plantations.

Monsieur BORDESSOULES signale également l'acquisition et la pose d'une machine à laver qui avait été demandée depuis des années par l'équipe du personnel du SIRP.

Un volet roulant va être mis en place sur la nouvelle baie vitrée côté sud afin de protéger la pièce d'un ensoleillement trop important.

Monsieur BORDESSOULES rajoute, qu'à la suite de la découverte qu'une partie de terrain utilisée depuis des années pour l'entrée des élèves en garderie située à l'arrière de la cantine (côté Ouest) n'était pas la propriété de la Commune mais du proche voisin et que la limite avec la propriété de Monsieur BAURE n'était pas définie de façon correcte, un géomètre a été mandaté par la Commune afin de mettre définitivement à jour ce dossier et que les limites réelles des propriétés soient une fois pour toute définies de façon exacte.

Monsieur BORDESSOULES signale qu'un petit local de rangement va être fabriqué dans la cour de l'Ecole. Une réfection des menuiseries extérieures côté cour va être rapidement mise en œuvre afin que la totalité des bâtiments soient isolés de façon adéquate.

Les box wifi des classes ont été supprimées et reliées directement à la Mairie ce qui permet ainsi des économies sur les abonnements.

Enfin, suite à la fuite de la cuve à fioul alimentant les bâtiments scolaires et la Mairie, et à la non possibilité de pouvoir effectuer des réparations sur cette installation (l'Etat n'autorise plus les réparations sur les installations utilisant les énergies fossiles), il a été décidé de prévoir son remplacement en 2021 par un système air-eau. Cette opération pourra être largement subventionnée par l'Etat qui prévoit sur le sujet un plan de plus de 30 milliards d'euros. Un dossier de demande de subvention a été monté en urgence sur ce sujet. De plus cette nouvelle installation sera dissociée entre l'Ecole et la Mairie, chacun payant désormais sa juste consommation (ce qui n'était pas le cas jusqu'alors).

Monsieur Guillaume NORMANT a participé à la première réunion de la Commission Environnement de la Communauté de Communes présidée par Monsieur David LARTIGAU Vice-Président en charge de la Commission et Maire de Semens.

Cette réunion visait principalement à faire le point sur les différentes compétences de la Communautés de Communautés en matière d'environnement à savoir le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui concerne essentiellement la gestion des digues des bords de Garonne, le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées), l'Eau et l'Assainissement (qui entreront dans le giron de la Communauté de Communes en 2026 selon les attendus de la loi Notre) et les Ordures Ménagères qui sont aujourd'hui déléguées au SICTOM du SUD GIRONDE.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec Monsieur BAUMET, correspondant du S.D.E.E.G (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) pour le 9 novembre prochain à 17h30, afin de faire un point sur les installations électriques de la Commune et de travailler sur un plan pluriannuel de conversion des points lumineux en LED.

Monsieur Guillaume NORMANT précise qu'une convocation pour cette réunion sera envoyée en temps et en heures aux membres de la Commission Voirie et Bâtiments.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'une commande de produits Bio sans agents phytosanitaires a été validée et reçue pour l'entretien du cimetière. L'agent technique communal a déjà utilisé le produit sur site après avoir réparé la sulfateuse qui était totalement hors d'usage.

Monsieur le Maire fait le point sur les actions réalisées par l'agent technique communal :

- Remise en place du défibrilateur de la Salle Polyvalente
- Démoussage du revêtement du terrain de tennis, des murs du cimetière, de la pompe de la Place des Marronniers
- Nettoyage et taille des arbustes du Colombarium
- Démoussage du barbecue de la Salle Polyvalente et nettoyage de sa toiture
- Réparation de la clôture en brandes de Monsieur et Madame DEJEAN suite à sinistre de notre fait

L'agent technique communal va par ailleurs réaliser des travaux sur certains de nos loyers communaux (démoussage de toiture, réparation étanchéité menuiseries extérieures, plomberie, réparation de clôtures, etc).

Monsieur Dominique DELAGE informe le Conseil Municipal que Monsieur BENTEJAC a procédé à des travaux d'entretien de sa parcelle jouxtant le cimetière et notamment au broyage des ronces qui commençaient à s'étendre dans le cimetière.

Monsieur le Maire déclare que l'agent technique communal va recevoir une formation pour l'utilisation du broyeur du SICTOM, mis gratuitement à la disposition des communes.

Monsieur Dominique DELAGE propose de donner un coup de main lors du futur broyage des branches issues des nettoyages du pourtour du tennis, du fossé de la Lattelougue et de l'arrachage de la haie de cupressus de la Salle Polyvalente, réalisés cet été par l'agent technique communal.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Société de Chasse demandant si un local communal pourrait être mis à disposition de l'association afin notamment de pouvoir procéder à la découpe du gros gibier et à l'installation d'une chambre froide. Ce local actuellement chez un privé n'est pas une solution pérenne pour la société de Chasse.

Monsieur le Maire fera une réponse dans le sens où pour l'instant aucun local municipal ne peut être mis à la disposition de la société mais que si une opportunité se présente, une réflexion sera engagée en vue d'une possible mise à disposition.

Par ailleurs, un administré s'est plaint en Mairie de recevoir régulièrement des plombs de chasse sur son habitation.

Monsieur le Maire va saisir le président de la société de Chasse afin qu'il fasse le nécessaire pour que ce genre d'incivilités cesse à l'avenir.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la présidente du Judo Club de Bieujac Castets en Dorthé. Celui-ci annonce la non reprise des activités du club dans la Salle Polyvalente et la possibilité d'évoluer dans la salle des Fêtes de Saint Loubert qui leur a proposé leur structure. Si fin octobre, le nombre de licenciés reste moindre, le club ne continuera pas.

Monsieur le Maire rappelle le problème sanitaire du COVID-19 qui contraint la population mais aussi les Communes. Les conséquences pour les associations notamment sportives sont lourdes. Toutefois, il insiste sur le fait de vouloir conserver du judo à Bieujac. Les dernières règles sanitaires édictées par Madame le Préfète sont sans équivoques : fermeture des salles polyvalentes hormis pour la tenue des Conseils Municipaux ou des Assemblées Générales associatives de moins de 10 personnes jusqu'à nouvel ordre avec distanciation et gestes barrières.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a contacté le Commandant de Gendarmerie concernant la vague de maltraitances et de mutilations sur les chevaux et autres équidés. Après avoir fourni à la Brigade de Gendarmerie la liste des propriétaires équins de la Commune, il a reçu l'assurance de la Gendarmerie d'une surveillance accrue et surtout d'une hausse des rondes sur notre secteur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport démographique réalisé par l'INSEE reçu en Mairie, La Commune de Bieujac affiche 620 habitants en 2020.

Monsieur le Maire informe que le pot de départ de Monsieur Henri MISSUD, agent technique de la Commune, est remis à une date ultérieure en raison des recommandations de l'Etat concernant les manifestations de ce type.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de Madame TARDIVEL, gérante de la Petite Epicerie de Méli, informant de l'arrêt de son activité au 30 septembre prochain.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 15 octobre prochain.

LA SEANCE EST LEVEE A 23H00